BZB-Fedafin en 2018

RAPPORT ANNUEL

bzb fedafin

suite sommaire

3 Avant-propos

5 Qui est BZB-Fedafin ?

9 BZB et Fedafin unissent leurs forces

17 **1. LOBBYING**

19 I. Code de conduite entre établissements de crédit et agents bancaires indépendants

20 II. Transposition de la DDA

23 III. Statut de l'intermédiaire d'assurances

25 IV. Class action

27 V. B2B

29 VI. Contribution aux frais de fonctionnement et rôle de la FSMA

31 VII. Serment bancaire

33 VIII. Traitement des données médicales et judiciaires par les intermédiaires

35 IX. Élections fédérales 2019

37 X. Concertation et assistance

37 1. ING-Record bank

39 2. Nouvelles obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent

41 3. RGPD

43 4. FSMA

44 5. Concertation sectorielle

47 6. Documents modèles

48 **2. AUTRES ACTIVITÉS**

48 I. Défense des intérêts individuels

51 II. Congrès

57 III. Formations

59 IV. Nouvelle campagne de communication

61 V. Avantages pour les membres

63 Contact

Avant-propos

En 2018, BZB et Fedafin ont uni leurs forces. Après des années de collaboration toujours plus intense, les deux associations opèrent désormais sous une seule et même coupole : BZB-Fedafin. De cette façon, nous pouvons avoir encore plus de poids dans la défense des intérêts de l'intermédiaire.

Et avec un secteur sous pression dans tous les domaines, ce n'est pas facile. Les défis auxquels sont confrontées les banques ont un impact direct sur le réseau d'agents. La restructuration d'ING Belgique en est l'exemple le plus flagrant. Toujours en 2018, BZB-Fedafin a eu plusieurs réunions avec la direction d'ING et de Record Bank. Après des problèmes persistants, BZB-Fedafin a également consulté le ministre de l'Emploi et de l'Économie, Kris Peeters, qui a pris des mesures supplémentaires pour s'assurer que la banque respecte le code de conduite entre établissements de crédit et agents bancaires indépendants. Ce code de conduite a été adopté en 2017 à l'initiative de BZB-Fedafin et est entré en vigueur le 1er janvier 2018.

Sur le plan politique, les choses ont également changé en 2018. La loi sur l'action en réparation collective a été étendue aux indépendants et aux PME. Le projet de loi transposant la DDA a également été adopté. BZB-Fedafin a également profiter de la DDA pour souligner la nécessité de réduire le « gold-plating » dans la législation existante et a contribué aux nombreuses discussions visant à mettre les changements en pratique. En outre, BZB-Fedafin a également défendu les intérêts de l'intermédiaire en faisant pression dans de nombreux autres dossiers, tels que le statut de l'intermédiaire d'assurances, la participation aux frais de fonctionnement de la FSMA, le serment bancaire et le traitement des données médicales et judiciaires par les intermédiaires.

De plus, l'une des tâches importantes de BZB-Fedafin est d'informer et d'assister ses membres dans l'application des nouvelles réglementations. Par exemple, le RGPD qui est entré en vigueur le 25 mai 2018 a posé un énorme défi. BZB-Fedafin a développé des modèles pour soutenir les membres à cet égard. Nous avons également joué un rôle important en informant et en aidant nos membres au sujet des nouvelles obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Nous avons fourni un document type et organisé plusieurs séances d'information pour les guider pas à pas dans le respect des nouvelles obligations.

Enfin, une association tient compte également de la représentation des intérêts individuels. Chaque année, le besoin de conseils individuels ne cesse de croître. Compte tenu des obligations toujours plus nombreuses imposées aux intermédiaires, cela ne devrait pas nous surprendre.

Qui est BZB-Fedafin ?

BZB-Fedafin est l'association professionnelle des intermédiaires indépendants en services bancaires et d'investissement, en assurances et en crédit. Avec plus de 2600 membres, elle est non seulement l'association professionnelle la plus grande, mais aussi la plus représentative du secteur.

COMITÉ EXÉCUTIF

Albert Verlinden
président

Jean-Pol Guisset
vice-président et secrétaire

Luc Colebunders
vice-président et trésorier

Eric Van Assche
secrétaire

SECRÉTARIAT

Carine Vansteenbrugge
directrice

Vera Vandenberghe
juriste

Annelien Liessens
communication manager

Esther Backx
event manager

Shana De Smet
assistante de direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018

Alain Dufays

Albert Verlinden

Albin De Rocker

Bart Verduyn

Bernard Busschaert

Christophe Garcia Magillissen

Corine Tomson

Dirk Roskam

Dirk Smolders

Dirk Vancraeyenest

Eric Van Assche

Erwin Martens

Etienne Chrétien

Francis Houlmont

Geoffrey Miatton

Guido Van Werde

Guy De Nil

Hugo Pint

Jean-Christophe Mauchien

Jean-François Kaiser

Jean-Marie Paquet

Jean-Pol Guisset

Luc Colebunders

Marc Mellaerts

Marc Vael

Margot Denduyver-Nicolaes

Michel Vannyvel

Peter Beckers

Peter Moons

Regina Lenaers

Rudi Langens

Stéphane Henrotte

Thierry Mathieu

Urbain Deeren

Wim Cornelis

BZB et Fedafin unissent leurs forces

BZB est née il y a plus de 20 ans en tant que « Beroepsvereniging van de Zelfstandige Bankagenten » (Association professionnelle des Agents bancaires indépendants). La même année, son homologue francophone a vu le jour. Après des années de coopération toujours plus intense, BZB et Fedafin ont uni leurs forces en mars 2018 pour former une grande association nationale qui représente tous les statuts d'intermédiaires indépendants en services bancaires et d'investissement, en assurances et en crédit. Grâce à cette fusion, nous pouvons avoir encore plus de poids et faire entendre davantage la voix de l'intermédiaire. Désormais, non seulement en néerlandais, mais aussi en français.

REPRÉSENTATION

BZB-Fedafin est représentée dans de nombreux organes consultatifs officiels, comités sectoriels et est affiliée à d'autres fédérations faîtières.

CP 341

La Commission paritaire pour l'intermédiation dans les services bancaires et d'investissement (CP 341) est compétente pour les employeurs et les employés qui exercent l'activité d'intermédiation bancaire et qui sont enregistrés auprès de la FSMA. BZB-Fedafin a participé aux négociations relatives à la création de cette commission paritaire et y est représentée en tant qu'organisation patronale.

CSIPME

BZB-Fedafin est légalement reconnue comme association professionnelle par le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME (CSIPME), l'organe consultatif et représentatif des indépendants et des PME. BZB-Fedafin fait également partie du comité sectoriel « Autres professions libérales et intellectuelles » du CSIPME.

Hoge Raad Zelfstandigen en KMO

OMBUDSFIN

BZB-Fedafin siège depuis 2016 au conseil d'administration de l'Ombudsfin, l'ombudsman en conflits financiers.

OMBUDSFIN

OMBUDSMAN DES ASSURANCES

BZB-Fedafin est membre de l'Assemblée générale de l'Ombudsman des Assurances depuis 2018.

OMBUDSMAN VAN DE VERZEKERINGEN België
BEMIDDELINGSDIENST VOOR VERZEKERINGSGESCHILLEN

COMITÉS DE RECONNAISSANCE ET D'EXAMEN

Les personnes souhaitant travailler pour un intermédiaire bancaire ou d'assurance doivent avoir certaines connaissances professionnelles. Ceux qui ne les possèdent pas encore doivent les acquérir en passant des examens. Afin de rendre possibles le contenu, la mise à jour et l'organisation pratique de ces examens, un comité d'examen et de reconnaissance a été créé pour les activités bancaires, d'assurances et de crédits. BZB-Fedafin siège à chacun de ces comités.

UNIZO

BZB-Fedafin est membre de l'Unie van Zelfstandige Ondernemers (Union des Entrepreneurs indépendants - UNIZO). Par l'intermédiaire du Comité de direction Secteurs, entre autres, BZB-Fedafin a également un impact sur la politique de l'UNIZO, en apportant sa contribution à de nombreux dossiers qui sont d'application pour les intermédiaires.

FECIF

BZB-Fedafin est membre de la FECIF, l'association européenne des intermédiaires. Depuis 1999, elle défend les intérêts des conseillers financiers européens auprès de la Commission européenne, du Parlement européen et des autorités de contrôle telles que l'AEMF et l'AEAPP.

Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INTERMÉDIAIRES

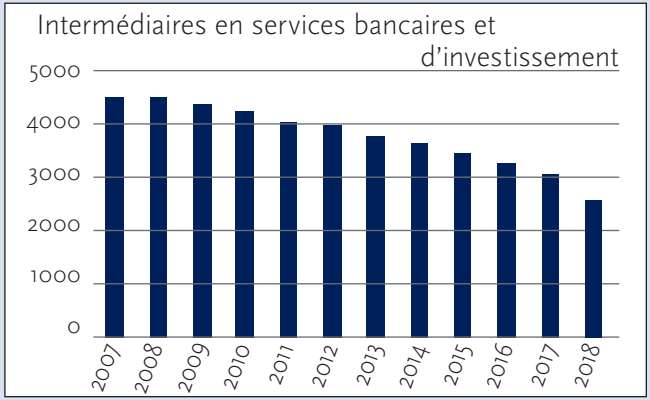

Source: rapport annuel FSMA 2007 - 2018

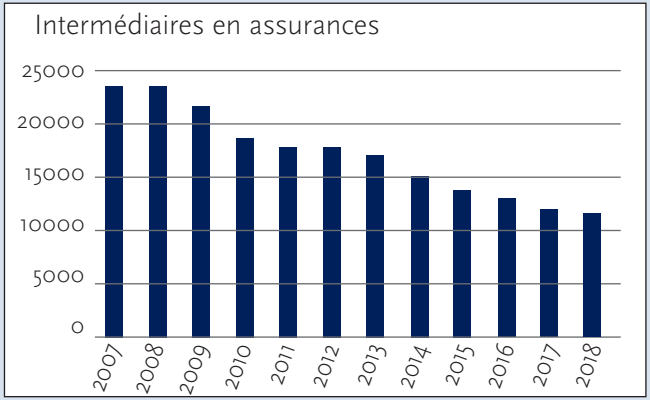

Source: rapport annuel FSMA 2007 - 2018

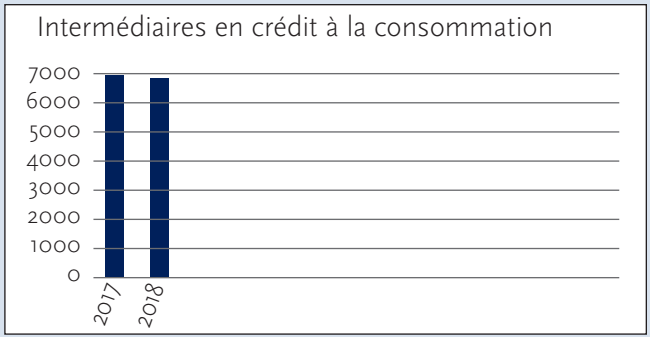

Source : rapport annuel FSMA 2017-2018

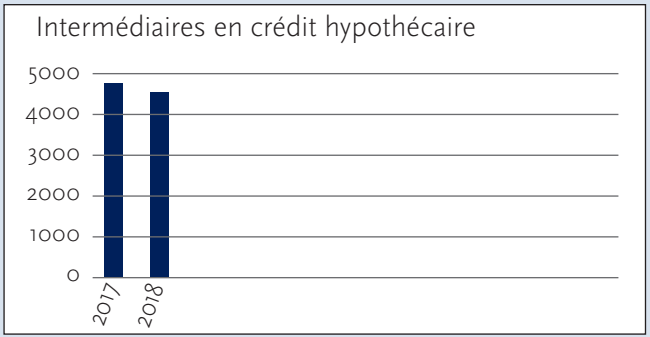

Source : rapport annuel FSMA 2017-2018

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES BZB-FEDAFIN

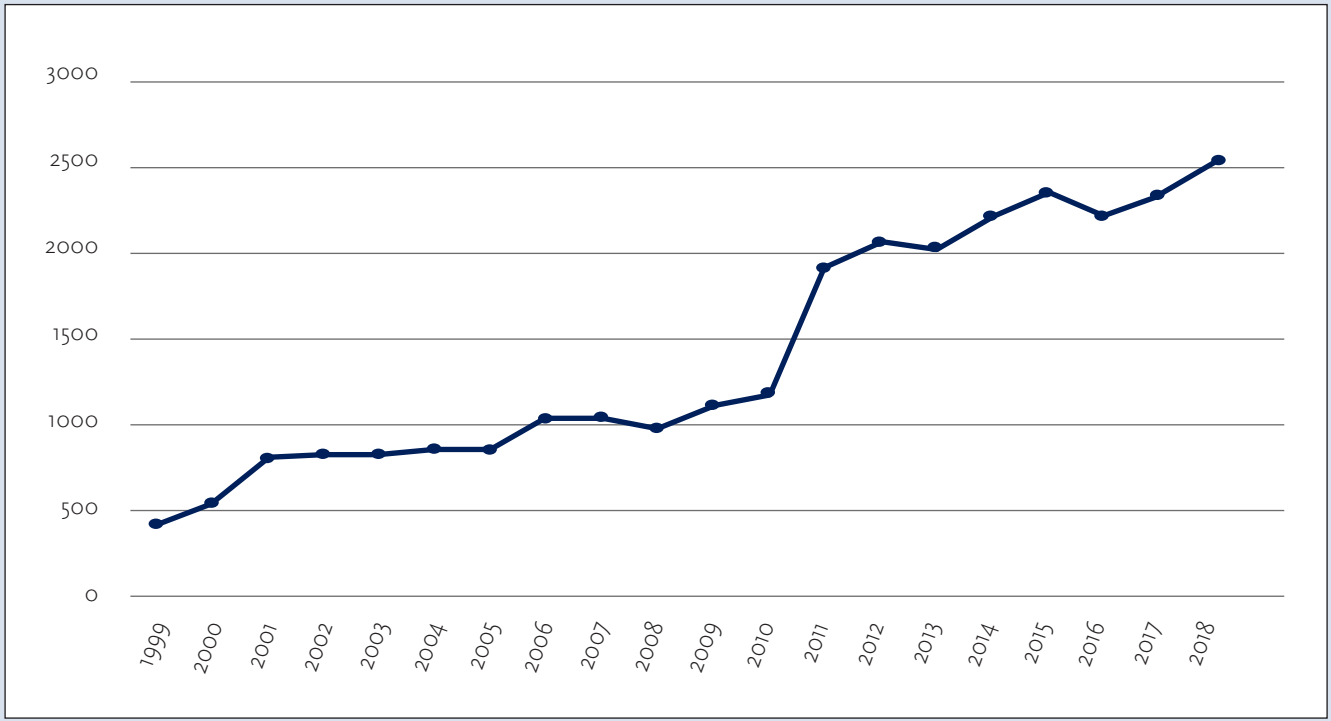

2170

Intermédiaires en assurances

2079

Intermédiaires de crédit

REPRÉSENTATIVITÉ BZB-FEDAFIN

DENOMINATION	Agents mandatés (1)	Membres de BZB-Fedafin (2)	Représentativité
Argenta Spaarbank	375	227	61 %
ASA Bank Europe nv (12)	345	137	40 %
Bank Degroof Petercam (30/09/2016)	5	1	20 %
Bank J. Van Breda & C°	2	1	50 %
Bank Nagelmackers	48	31	65 %
Banque CPH	2	0	0 %
Belfius Bank	83	83	100 %
Beobank nv (14)	126	123	98 %
BNP Paribas Fortis Bank	490	416	85 %
CA Indosuez Wealth (Europe), bijbank in België (16)	3	0	0 %
Centrale Kredietverlening	25	11	44 %
Crelan	555	356	64 %
Delen Private Bank	10	1	10 %
Dierickx, Leys & Cie Effectenbank	1	0	0 %
ING België	316	262	83 %
Shizuoka Bank (Europe) (31/03/2017)	2	0	0 %
Triodosbank	1	1	100 %
VDK Spaarbank (22)	19	15	79 %
TOTAL	**2408**	**1665**	**69,14 %**

(1) Source : enquête BZB-Fedafin du 01/02/2018 - données basées sur les chiffres des banques
(2) Source : liste des membres de BZB-Fedafin du 01/02/2019 (hors anciens agents de Record Bank)

CONTRACT

1

LOBBYING

Le lobbying est l'une des tâches essentielles d'une association professionnelle. BZB-Fedafin défend les intérêts de ses membres à l'intérieur et à l'extérieur du secteur, ainsi qu'en politique. Nous intervenons auprès des banques, des compagnies d'assurances et des autres organisations de secteur mais aussi des organes de contrôle et du cabinet des ministres compétents.

En 2018, BZB-Fedafin a rencontré des ministres, leurs cabinets, des parlementaires et des partis politiques pour défendre les intérêts de l'intermédiaire dans de nombreux dossiers, notamment :

- Code de conduite entre établissements de crédit et agents bancaires indépendants
- Transposition de la DDA
- Statut de l'intermédiaire d'assurances
- Class action
- B2B
- Contribution aux frais de fonctionnement et rôle de la FSMA
- Serment bancaire
- Traitement des données médicales et judiciaires par les intermédiaires
- Élections fédérales 2019
- Concertation et assistance

Albert Verlinden

Willy Borsus
Albert Verlinden

I. CODE DE CONDUITE ENTRE ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET AGENTS BANCAIRES INDÉPENDANTS

Le 1er janvier 2018, le code de conduite pour le maintien de bonnes relations entre les établissements de crédit et les agents bancaires indépendants est entré en vigueur. En 2018, BZB-Fedafin a activement expliqué le contenu de ce code de conduite aux agents et cercles d'amis des agents bancaires. Les banques ont également été invitées à fournir à BZB-Fedafin des informations sur leur réseau afin que l'association professionnelle puisse se conformer au code de conduite sur les obligations en cas de restructuration. Le document d'information précontractuelle est l'une des premières conséquences les plus visibles du code de conduite.

On voit aussi que les avocats invoquent le code de conduite en cas de résiliation du contrat d'agence. Le code de conduite contient une disposition qui prévoit que la partie non contestée de l'indemnité d'éviction doit être payée dans un délai de maximum trois mois. Nous notons également que la disposition concernant l'indemnité spéciale qui peut être due en cas de résiliation du contrat est invoquée.

Une première révision du code de conduite avec Febelfin et les ministres concernés est prévue pour le printemps 2019.

II. TRANSPOSITION DE LA DDA

La directive européenne sur la distribution d'assurances (DDA) a été adoptée par le Parlement européen fin 2015. La directive aurait normalement dû être transposée en droit belge pour le 23 février 2018, mais ce délai a été reporté au 1er juillet 2018. Le projet de loi de transposition de la directive dans le droit belge a été adopté le 14 novembre par le Parlement.

Qu'a fait BZB-Fedafin ?

- a fait pression sur les ministres compétents, certains parlementaires, la FSMA et d'autres organisations de secteur pour éviter la transposition dans le droit belge de règles plus strictes en matière de distribution des assurances (« gold-plating »).
- a utilisé la DDA pour réduire le gold-plating dans la législation existante, puisque dans certains cas, l'AssurMiFID va plus loin que la DDA. Cela porte non seulement sur le statut d'agent lié, mais aussi sur l'interdiction du cumul des statuts, la transparence des commissions versées et l'application du devoir de diligence à d'autres produits d'assurance que ceux prévus par la directive.
- a contribué aux connaissances professionnelles requises, aux règles de conduite et aux conditions d'accès à la profession, ainsi qu'aux fiches d'informations nécessaires.
- a participé aux premières discussions visant à réviser les fiches sectorielles et à élaborer des modèles supplémentaires pour les intermédiaires afin de les aider à mettre en œuvre les nouvelles obligations.
- a participé à des concertations sectorielles afin d'élaborer un code sectoriel sur les incitations.

Incitations

La loi stipule que les organisations de secteur doivent élaborer un code de conduite sur les incitations. Si elles n'y parviennent pas, le Roi (comprenez : la FSMA) pourra se charger de le définir. BZB-Fedafin et les autres associations professionnelles représentatives du secteur ont entamé des négociations à ce sujet avant la publication de la nouvelle loi.

III. STATUT DE L'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCES

Le statut de l'intermédiaire d'assurances a continué de semer la confusion et de poser des problèmes en 2018. Le problème, c'est que la division en agent d'assurances lié et non lié a été introduite sans faire une étude de marché approfondie, avec toutes les conséquences que cela comporte. Le marché belge semble beaucoup plus complexe que cela et le statut d'agent lié n'est possible que dans des cas très exceptionnels.

L'idée derrière les solutions proposées par la FSMA et une partie du secteur était que le statut d'agent non lié serait aboli et que seuls les courtiers d'assurances et les agents d'assurances entièrement exclusifs seraient possibles. Avec des mesures transitoires, temporaires ou non, pour les agents d'assurances exclusifs.

Qu'a fait BZB-Fedafin ?

- a participé activement aux discussions avec la FSMA et le secteur pour défendre les intérêts de l'intermédiaire d'assurances et plus particulièrement de l'agent d'assurances non exclusif.
- a réussi à faire pression tant aux différents niveaux politiques qu'auprès des organisations de secteur, des assureurs et des banques afin d'empêcher que des propositions qui n'autoriseraient encore que le statut d'agent d'assurances entièrement exclusif ne soient introduites sur le plan politique.
- au cours d'une audience au Parlement, l'association a soutenu que le statut d'agent d'assurances avec exclusivité obligatoire perturberait encore plus le marché que la division actuelle en agent d'assurances lié et non lié.

IV. CLASS ACTION

L'action en réparation collective, également appelée class action, qui se limitait d'abord au droit de la consommation, a été étendue aux indépendants et aux PME. La loi y afférente a été publiée le 22 mai 2018 dans le Moniteur belge et doit veiller à ce que les PME puissent intenter des actions de groupe. La loi a principalement été proposée par le ministre des Indépendants et des PME, Willy Borsus, remplacé par le ministre Denis Ducarme à la suite de la restructuration de Record Bank et d'ING.

Qu'a fait BZB-Fedafin ?

- a soutenu ces plans et a fait pression afin d'étendre l'action en réparation collective aux indépendants et aux PME et se réjouit que cette extension ait désormais aussi été confirmée dans la législation.
- a obtenu un agrément en tant que représentant du groupe nous permettant d'intenter une action au nom de nos membres lorsqu'ils subissent des dommages à l'occasion d'un sinistre identique. Cet agrément renforce nos moyens d'action sur le plan juridique et nous permet, dans le cas d'une restructuration par exemple, d'intenter si nécessaire une action en réparation collective au nom des intermédiaires lésés.

V. B2B

En 2018, le ministre des Indépendants et des PME, Denis Ducarme, a élaboré une proposition visant à combattre l'abus de pouvoir dans les rapports de forces entre les entreprises. L'avant-projet visait également à ajouter un cadre législatif au code de droit économique sur les clauses abusives dans les contrats conclus entre entreprises. L'avant-projet de loi, qui n'est jamais devenu un projet de loi en raison de la crise gouvernementale, a été soutenu par BZB-Fedafin.

Quel est l'avis de BZB-Fedafin ?

BZB-Fedafin a soutenu la proposition du ministre car elle répond à un besoin des agents bancaires et d'assurances indépendants. En raison d'une combinaison de lois, de contrats et de contexte, ils sont en position de dépendance, tant sur le plan juridique qu'économique. En tant qu'association professionnelle, nous sommes régulièrement confrontés à des situations que nous pouvons définir comme un abus de ce pouvoir économique. La nécessité pour les banques de réduire leurs coûts a principalement affecté leurs relations avec les agents bancaires.

VI. CONTRIBUTION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET RÔLE DE LA FSMA

En août, les intermédiaires ont été invités à payer les contributions aux frais de fonctionnement de la FSMA. De nombreux intermédiaires ont été choqués par le montant et ont fait appel à nous pour vérifier si c'était normal. En 2016, BZB-Fedafin a déjà tiré la sonnette d'alarme après une comparaison de la répartition des contributions. Deux ans plus tard, les coûts n'ont pas encore baissé. Au contraire, avec l'introduction des statuts pour l'intermédiaire en crédit hypothécaire et pour l'intermédiaire en crédit à la consommation, de nombreux intermédiaires ont vu leurs contributions doubler. Il en va de même pour ceux qui commencent en tant qu'intermédiaire et souhaitent s'inscrire en tant qu'intermédiaire pour plusieurs activités.

Qu'a fait BZB-Fedafin ?

BZB-Fedafin a de nouveau insisté auprès de la FSMA et des cabinets compétents pour que ces derniers prennent en charge les éléments suivants :

- **Une cotisation qui tient compte du cumul des activités**
  Réexaminer la contribution des intermédiaires dans la cotisation globale et surtout de tenir compte des intermédiaires qui combinent plusieurs activités et pour qui la FSMA demande et contrôle en grande partie les mêmes données.

- **Davantage de coaching et d'accompagnement**
  Vu que les montants que les intermédiaires doivent payer à la FSMA sont élevés, nous estimons que ceux-ci sont en droit d'attendre plus qu'un simple contrôle. Comme les règles sont de plus en plus complexes, il est bien plus efficace, en vue de la protection du client, que l'organe de surveillance se tourne davantage vers le coaching et l'accompagnement des intermédiaires.

VII. SERMENT BANCAIRE

En 2017, Ecolo-Groen a soumis une proposition de loi visant à instaurer un serment bancaire. Il s'agit d'un serment professionnel par lequel les prestataires de services financiers promettent, entre autres, de faire passer les intérêts du client en premier. Et qu'ils s'acquitteront de leur fonction avec intégrité et soin.

Qu'a fait BZB-Fedafin ?

À la suite d'une proposition de loi de Groen, BZB-Fedafin a été invitée le ... au Parlement pour donner son avis.

Quel est l'avis de BZB-Fedafin ?

BZB-Fedafin est favorable à l'idée d'un serment, mais souligne que cette pratique est surtout nécessaire au niveau de la direction des banques. Les agents bancaires ont prouvé à plusieurs reprises, ainsi qu'au cours de la crise, qu'ils se comportaient de manière éthique et correcte. On ne peut pas toujours en dire autant du sommet des banques. Il nous semble inacceptable que les agents doivent prêter serment devant leur supérieur.
Nous soulignons également l'importance d'un rappel. L'économie comportementale a en effet démontré qu'une promesse ou un serment a certes un effet, mais que celui-ci n'est que temporaire. L'organisation et le suivi du serment bancaire sont selon nous des tâches qui peuvent être confiées à l'organisation professionnelle la plus représentative.

PRIVACY

VIII. TRAITEMENT DES DONNÉES MÉDICALES ET JUDICIAIRES PAR LES INTERMÉDIAIRES

En 2018, le RGPD a posé des problèmes aux intermédiaires en assurances dans le suivi des dossiers de sinistre pour les assurances impliquant le traitement de données médicales et judiciaires. Un amendement concernant le traitement des données judiciaires a été approuvé dans la loi-cadre adoptée par le Parlement cet été. En ce qui concerne le traitement des données relatives à la santé, rien n'a changé pour l'instant.

Qu'a fait BZB-Fedafin ?

- a soulevé les deux problèmes à différents niveaux
- en ce qui concerne le traitement des données médicales, il a été proposé d'apporter une solution similaire à celle prévue par la législation néerlandaise. Selon le secrétaire d'État à la Protection de la vie privée, Philip De Backer, cela ne serait pas inclus dans la loi-cadre car il s'agit d'un problème qui se pose spécifiquement dans le secteur des assurances. Selon lui, il appartient donc au ministre de l'Économie, Kris Peeters, de déterminer si un projet de loi doit être présenté à cet égard ou si le Parlement doit prendre une initiative pour clarifier la situation. En raison de ce ping-pong entre les deux, aucune solution au problème n'a été trouvée en 2018. Nous continuerons de surveiller la situation en 2019.

La force de
l'intermédiaire

Priorités élections fédérales 2019

bzb
fedafin

IX. ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

En 2018, BZB-Fedafin a rédigé un mémorandum politique à l'occasion des élections fédérales de 2019. Dans ce contexte, nous avons interrogé nos membres sur leurs priorités politiques. Il en est ressorti qu'ils avaient de nombreuses préoccupations. Une grande partie d'entre elles est liée aux nombreuses obligations supplémentaires que ni eux ni leurs clients ne considèrent comme une valeur ajoutée. Le déséquilibre croissant des pouvoirs entre les établissements de crédit, les assureurs et les intermédiaires pose également de nombreux problèmes.

Priorités pour l'intermédiaire indépendant :

- Élimination des charges administratives inutiles
- Pas de gold-plating pour la transposition des règles de conduite européennes
- Statu quo pour le statut d'intermédiaire d'assurances
- Amélioration de la position de l'intermédiaire indépendant
  - Adaptation de la loi sur l'agence commerciale
  - Modification de la loi relative à l'intermédiation dans les services bancaires et d'investissement
  - Restructuration
  - Protection du distributeur le plus faible
- Rôle de la FSMA
  - Contributions annuelles des intermédiaires
  - Frais d'enregistrement
  - Soutien
  - Critères objectifs et possibilités d'appel s'agissant de décisions de la FSMA
- Commission consultative pour les services bancaires et d'investissement
- Frais de personnel
  - Réduction groupe-cible ONSS
  - Dispense de versement du précompte professionnel pour les jeunes entreprises

X. CONCERTATION ET ASSISTANCE

BZB-Fedafin ne peut pas empêcher une institution financière de réduire son réseau d'agents, mais considère, dans ces circonstances difficiles, la défense des intérêts des agents et l'assistance à ces derniers comme quelques-unes de ses tâches essentielles. En 2017, le code de conduite entre les établissements de crédit et les agents bancaires indépendants a été signé. Bien que cette initiative de BZB-Fedafin améliore considérablement la position de l'agent bancaire, des concertations sont encore souvent nécessaires.

1. ING-RECORD BANK

En 2018, l'absorption de Record Bank par ING a pris le pas sur la concertation et l'assistance.

▶ Qu'a fait BZB-Fedafin ?

- a suivi de près l'évolution de la situation et a consulté à plusieurs reprises la direction d'ING et de Record Bank. Au cours de l'été 2017, cela s'est traduit par l'élaboration d'un cadre de lignes directrices pour la restructuration. Plusieurs options ont été créées. Pour la grande majorité des agents, le cadre de lignes directrices était rassurant. Toutefois, des concertations régulières se sont avérées nécessaires par la suite pour surveiller la mise en œuvre.
- malgré des consultations répétées avec la banque, les problèmes persistent. Début février, BZB-Fedafin s'est entretenue avec le ministre de l'Emploi et de l'Économie, Kris Peeters. Il a pris des mesures supplémentaires pour s'assurer que la banque se conformerait au code de conduite.
- a organisé une réunion pour les agents Record afin de répondre aux nombreuses questions.

2. NOUVELLES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

La nouvelle loi anti-blanchiment est entrée en vigueur le 18 septembre 2017 et exige de l'intermédiaire des efforts particuliers dans le cadre de la lutte internationale contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La FSMA leur a envoyé plusieurs newsletters au cours du premier semestre 2018. Elle a également publié plusieurs circulaires sur l'application des nouvelles obligations et a développé un outil pour l'évaluation globale des risques que l'intermédiaire d'assurances doit effectuer pour son agence. Via un questionnaire que tous les intermédiaires ont dû remplir activement, la FSMA a tenté de savoir où se situent encore les principaux risques et les principaux points d'amélioration dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le terrorisme. Ce questionnaire doit être rempli chaque année.

Qu'a fait BZB-Fedafin ?

- a élaboré, pour ses membres, un modèle de procédures internes et un manuel.
- un certain nombre de séances d'information pratiques ont été organisées avec Luc Willems et Carl Wtterwulghe pour attirer l'attention des membres sur l'importance du respect des nouvelles obligations, pour les guider pas à pas dans la mise en œuvre des nouvelles obligations, avec une attention particulière pour l'évaluation globale des risques et le questionnaire.
- a appelé la FSMA à intensifier ses efforts en termes de sensibilisation et de formation aux associations professionnelles ou aux intermédiaires par rapport aux nouvelles obligations.

Au total, 182 personnes ont suivi les séances d'information sur la lutte contre le blanchiment d'argent.

bzb
fedafin

EDFIN

LE RGPD EN 9 ÉTAPES

PLAN PAR ETAPES & DOCUMENTS MO

3. RGPD

Le 25 mai 2018, le *Règlement général* sur *la protection des données* (RGPD) est entré en vigueur. Il y avait beaucoup de travail à faire pour s'assurer que les intermédiaires indépendants puissent se conformer aux nouvelles règles. Et c'était important, d'autant plus qu'ils disposent de données financières sensibles et peuvent donc être contrôlés rapidement.

Qu'a fait BZB-Fedafin ?

- s'est concertée avec Febelfin sur la mise en œuvre du RGPD.
- s'est concertée avec le secteur des assurances sur la mise en œuvre du RGPD.
- un manuel et divers modèles ont été élaborés, y compris une clause de non-responsabilité, des conditions générales, un modèle de contrat de traitement, etc. basés sur des modèles qu'Unizo a élaborés pour un certain nombre de secteurs.
- a organisé des séminaires et, exclusivement pour ses membres, un atelier avec des explications pratiques afin qu'ils se conforment au RGPD à l'aide des documents modèles de BZB-Fedafin (en collaboration avec Portelio Advocaten).

Au total, 280 personnes ont suivi l'atelier sur les documents modèles RGPD.

14
FSMA
AUTORITEIT VOOR FINANCIËLE DIENSTEN EN MARKTEN
AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS

4. FSMA

Une caractéristique commune dans le fonctionnement d'une association professionnelle est la concertation avec l'organe de surveillance. Un dialogue avec la FSMA est essentiel pour que BZB-Fedafin puisse défendre les intérêts de l'intermédiaire financier indépendant. Le secteur se réunit régulièrement pour discuter de la mise en œuvre de nouvelles législations et de l'amélioration de l'activité de l'intermédiaire. Il y a également des consultations bilatérales entre BZB-Fedafin et la FSMA.

Qu'a fait BZB-Fedafin ?

- parmi les sujets abordés avec l'organe de surveillance en 2018 figuraient les nouvelles règles anti-blanchiment, les conséquences de la transposition de la DDA, les nouvelles règles sur la formation continue, la contribution aux coûts de fonctionnement de la FSMA et les conséquences pratiques de la MiFID II.
- BZB-Fedafin participe également aux consultations menées par la FSMA sur les projets ou propositions de loi. Il s'agit habituellement de consultations publiques.
- enfin, BZB-Fedafin pose régulièrement des questions à la FSMA ou signale certains sujets.

5. CONCERTATION SECTORIELLE

L'une des tâches principales de notre association professionnelle est de consulter les différents acteurs du secteur. Il va sans dire que des consultations auront lieu avec d'autres associations professionnelles du secteur, entre autres, afin de parvenir aux accords nécessaires en ce qui concerne la mise en œuvre de certaines obligations et afin d'échanger des informations ou d'établir des positions. C'est ce qui se passe dans les secteurs de la banque et des assurances, même s'il faut dire que les consultations dans le secteur des assurances ont été beaucoup plus intenses en 2018. Cela est dû non seulement aux nombreuses nouvelles obligations, telles que les nouvelles obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et l'impact de la transposition de la DDA, mais aussi aux nombreuses discussions sur le statut de l'agent d'assurances. Cette consultation fréquente avec le secteur a pour but ultime d'aider les membres à s'acquitter de leurs obligations.

Afin d'améliorer l'assistance juridique des membres, BZB-Fedafin réunit également régulièrement des avocats spécialisés en agence commerciale qui conseillent les membres sur la manière d'optimiser leur assistance juridique en échangeant des informations, des jugements et des conseils.

Enfin, des consultations sont également menées avec d'autres acteurs du secteur tels que les syndicats, la presse, les entreprises de logiciels, d'autres prestataires de formation, les entreprises dans le cadre des avantages aux membres, etc.

Lobbying politique

Le lobbying politique est également l'une de nos tâches principales. En effet, les nombreuses obligations sont votées et imposées par les politiciens. Beaucoup de choses trouvent leur origine au niveau européen, voire international, mais, en tant que lobbyiste, nous pouvons jouer un rôle dans la manière dont les choses sont mises en œuvre en Belgique. De cette manière, nous avons réussi à limiter les premières obligations les plus importantes dans le cadre de la transposition de la DDA. Nous travaillons également à modifier la législation afin de mieux protéger l'agent bancaire et d'assurances dans sa relation avec le commettant, nous soulevons des anomalies avec les politiciens et faisons pression lorsque la législation autour des activités de nos membres fait l'objet de discussions.

6. DOCUMENTS MODÈLES

BZB-Fedafin met à la disposition de ses membres de nombreux documents modèles. Une partie peut être téléchargée à partir de la section réservée aux membres sur le site de BZB. D'autres peuvent être obtenus sur demande. BZB-Fedafin a pris les mesures nécessaires en 2018 pour mettre à jour et élargir le nombre et les types de documents modèles. De nouveaux documents modèles sont en cours d'élaboration à la suite des nouvelles obligations légales, telles que le RGPD, les nouvelles obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et la loi sur l'intermédiation en crédit. D'autre part, d'autres modèles sont également en cours d'élaboration pour répondre aux besoins de nos membres, comme un modèle de contrat de reprise et un modèle de convention d'actionnaires. En 2019, nous espérons élargir encore notre offre de modèles.

2

AUTRES ACTIVITÉS

I. DÉFENSE DES INTÉRÊTS INDIVIDUELS

BZB-Fedafin défend non seulement les intérêts généraux mais aussi les intérêts individuels de ses membres. Plus de la moitié du temps est consacré aux dossiers individuels. Demander des conseils, lire des contrats, obtenir des informations et de l'aide en cas de problèmes, tout cela fait partie de l'activité principale de BZB-Fedafin.

BZB-Fedafin s'efforce d'être accessible et de répondre rapidement aux questions des membres. Si un membre souhaite s'entretenir avec l'un des avocats spécialisés avec lesquels BZB-Fedafin collabore, il peut le faire dans le cadre de l'assistance juridique que BZB-Fedafin organise gratuitement plusieurs fois par mois.

En 2018, la charge de travail en matière de conseils individuels a été considérablement accrue par l'introduction des obligations RGPD et des nouvelles obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

- Nombre de questions juridiques répondues : > 5 000
- Nombre de consultations avec des avocats : 129 NL & FR

Deux nouveaux services de conseil ont également été proposés en 2018. Ceux-ci sont gratuits et exclusivement pour les membres de BZB-Fedafin.

1. Rendez-vous gratuit avec le médiateur agréé Luc Willems

BZB-Fedafin constate une augmentation du nombre de fusions et d'acquisitions et, par conséquent, le nombre d'agences bancaires avec plusieurs partenaires augmente également. Il n'est pas surprenant que de nombreux conflits puissent surgir dans ce contexte. Non seulement des conflits résultant de l'acquisition, mais aussi des conflits entre les partenaires. Comme BZB-Fedafin recevait régulièrement des demandes de conseils juridiques dans le cadre de tels conflits, elle offre un nouveau service : une première consultation gratuite des deux parties avec le médiateur agréé Luc Willems, un ancien membre du parlement qui a été à l'origine des lois Willems et Willems II.

2. Rendez-vous gratuit avec l'avocat Joris De Wortelaer pour des conseils de première ligne en droit social

En tant qu'organisation patronale dans la CP 341, nous sommes également davantage confrontés aux questions des intermédiaires en matière de droit social et de droit du travail. En réponse à cette requête, nos membres pourront désormais prendre rendez-vous gratuitement avec Joris De Wortelaer, avocat associé chez Bloom Law, qui leur donnera des conseils juridiques de première ligne en matière de droit social.

B2B Fedafin

II. CONGRÈS

Avec une organisation dynamique et un programme solide, le congrès BZB-Fedafin est devenu un événement incontournable du secteur. Le thème du congrès de cette année était « La force de l'intermédiaire » et il a été organisé pour la première fois dans les deux langues nationales à Brussels Expo.

Avec un peu plus de 1000 visiteurs, cette première édition nationale a été un grand succès. En témoignent également les nombreux sponsors satisfaits et les nombreuses réactions positives que nous avons reçues après le congrès.

Congrès de Fedafin

Le 1er mars 2018, juste avant la fusion avec Fedafin, BZB a également organisé une conférence pour les membres de Fedafin intitulée "Conseils, une question d'algorithmes ? Gregory Demal, membre du Comité exécutif de la FSMA, a donné une explication sur l'état de la situation concernant les nouveaux règlements. Georges Hubner, Professeur de Finance à l'Université de Liège, a fait une présentation sur l'utilisation des algorithmes dans le secteur financier et leur impact sur la profession d'intermédiaire. 65 intermédiaires ont participé au congrès Fedafin à Wierde.

ORATEURS

- **Luc Steels,**
  professeur d'intelligence artificielle
  L'intelligence artificielle peut-elle remplacer l'intermédiaire ?

- **Rogier De Langhe,**
  économiste et philosophe à l'Université de Gand
  Changement, dérégulation et révolution

- **Erika Coene,**
  attachée au service d'études au Gezinsbond
  La numérisation : une nouvelle source d'analphabétisme ?

- **Albert Verlinden,** *Président BZB-Fedafin* & **Jean-Pol Guisset,** *Vice-Président BZB-Fedafin*
  Présentation Edfin, la plateforme de formation pour l'intermédiaire

Congrès BZB-Fedafin

Avec le soutien de

DIAMOND

Invesco

PLATINUM

ARGENTA

Baloise Fund Invest

BLACKROCK

COLUMBIA THREADNEEDLE INVESTMENTS

Degroof Petercam | Asset Management

DNCA INVESTMENTS

FINTRO BNP PARIBAS GROEP

Flossbach von Storch

Janus Henderson INVESTORS

NATIXIS BEYOND BANKING

PRIVATE INSURER INSURANCE AS A SERVICE

Rothschild Asset Management

Schroders

VITISLIFE inspired wealth insurance

GOLD

AG INSURANCE
Amundi ASSET MANAGEMENT
APHILION
architas A member of the global AXA group
AXA
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
CAPITAL GROUP
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
elitis amplifying real estate
ETHENEA managing the Ethna Funds
GENERALI
HYUNDAI
KEREN FINANCE
LELEUX ASSOCIATED BROKERS SOCIETE DE BOURSE BEURSVENNOOTSCHAP
LELEUX INVEST
M&G INVESTMENTS
NN
Nordea ASSET MANAGEMENT
Patronale life
PICTET Asset Management
rouvier associes
trusteam Finance
VARENNE CAPITAL

SILVER

AIG
Allianz
AME Life Lux
bdm
CONNEXIS
CREDIMO
Crelan
DAS
DVV verzekeringen
FIDEA
ING
portima
VIVIUM Zeker van elkaar.

PARTENAIRES

BITSTREAM
EDFIN
GINCLUSIVE MOBILE GINBAR
catering traiteur J&M
Kluwer a Wolters Kluwer business

EDFIN

III. FORMATIONS

Les connaissances théoriques et la formation continue ne sont pas seulement des exigences de la loi. Elles constituent aussi la clé de la réussite professionnelle pour les intermédiaires belges. Le monde financier évolue à un rythme effréné, d'où la nécessité d'une plateforme qui réponde de A à Z aux besoins des intermédiaires et leur personnel. C'est pourquoi, en 2017, BZB-Fedafin a créé Edfin, une plateforme qui soutient l'intermédiaire dans la sélection et le suivi de formations, à la fois par un canal traditionnel et par des modules d'apprentissage en ligne.

Les formations que BZB-Fedafin offre exclusivement à ses membres ont été organisées par Edfin en 2018. Il s'agit des formations suivantes :

- Documents modèles RGPD
- Nouvelles règles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent
- Fin de mandat, fusion et acquisition
- Évaluation lors d'une reprise
- Le nouveau droit des sociétés
- Vente de crédits à la consommation
- D'Assurmifid à la DDA
- Master class : réussir la négociation avec mon commettant
- Optimisation du salaire
- MiFID II
- Fiscalité de l'emprunt hypothécaire

LA FORCE DE L'INTERMÉDIAIRE

bzb
fedafin

IV. NOUVELLE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Tous les changements qui concernent les intermédiaires indépendants nous font parfois oublier la force de l'intermédiaire, et c'est totalement injustifié, car ils font chaque jour la différence pour leurs clients. Il est également important que les clients et les experts renommés en soient convaincus. « La force de l'intermédiaire » était le thème du congrès annuel BZB-Fedafin.

L'intermédiaire constitue la force motrice d'un secteur en évolution et nous voulons continuer à le souligner. C'est pourquoi nous reprendrons le slogan « La force de l'intermédiaire » dans une nouvelle campagne, qui s'inscrira au cœur de notre identité au cours des prochaines années.

Nos membres seront au cœur de cette campagne. En 2018, ils ont eu l'occasion de faire réaliser un portrait lors de différentes formations et lors de notre congrès. Certains de ces portraits ont été immortalisés dans une image, que vous verrez souvent apparaître dans un avenir proche.

Avantage membre

20 JAAR ANS bzb fedafin

V. AVANTAGES POUR LES MEMBRES

Être membre de BZB-Fedafin donne droit à de nombreux avantages financiers. BZB-Fedafin se réunit régulièrement avec diverses parties pour négocier des avantages supplémentaires. Vous épargnez ainsi facilement quelques centaines, voire plusieurs milliers d'euros.

Quelques-uns de nos avantages réservés aux membres :

- Des conseils de première ligne gratuits
- Des remises sur plus de 10 marques de voitures différentes
- Des formations gratuites
- Des remises sur l'offre de formation d'Edfin
- Des remises sur différents logiciels
- Des assurances professionnelles à un taux avantageux
- Des remises sur les cartes de carburant
- Des remises sur les chèque-repas et les écochèques
- Des tarifs avantageux auprès de votre secrétariat social

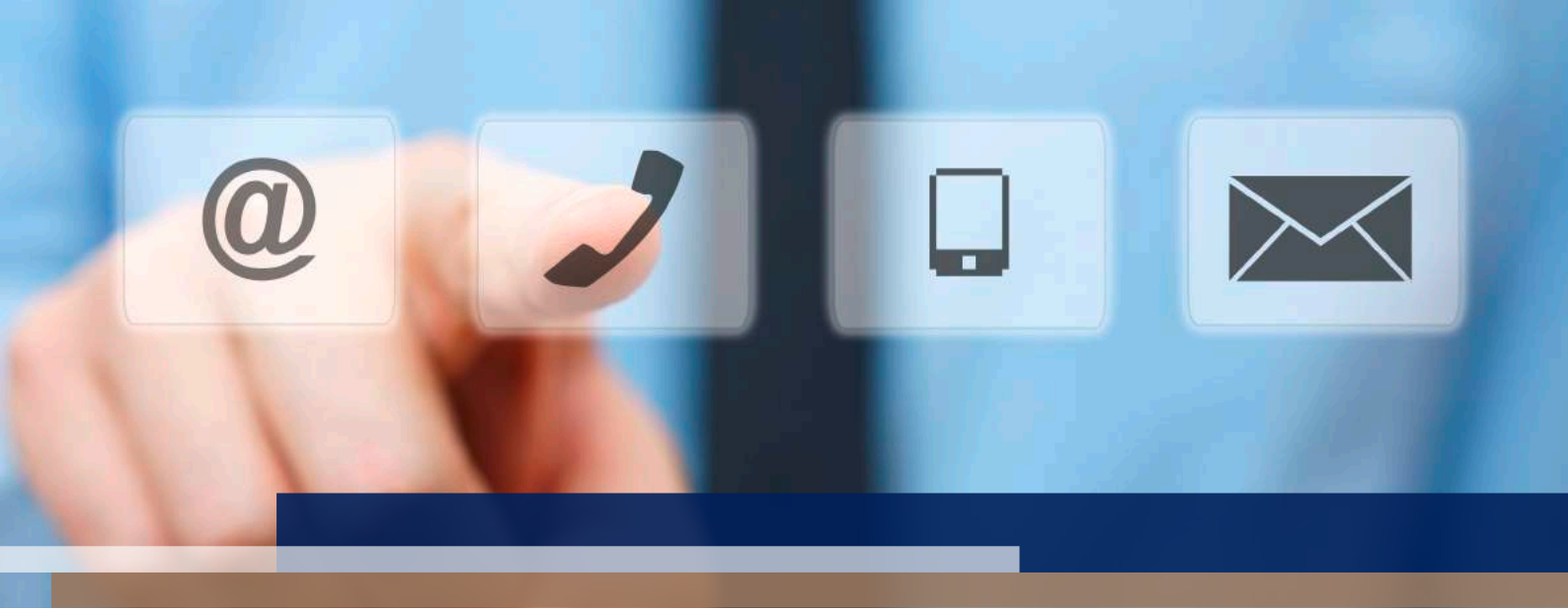

Contact

Einestraat 21
9700 Audenarde
Tél: +32 55 30 59 89
info@bzb-fedafin.be
0466.737.571